

COMPRENDRE

DOSSIER COHÉSION SOCIALE

**ÉVOLUTION DES
FREINS ET DES LEVIERS
DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES**

Rapport 2023



Directeur de publication : Stanislas Bourron
Responsable de collection : Agnès Reiner
Directrice éditoriale : Sylviane Le Guyader
Rédacteurs : Maxime Grosbois (ANCT), Réseau national des Juniors Associations (RNJA), Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP)
Date d'édition : Décembre 2024

Sommaire

Introduction ————— **4**

PARTIE 1

Pauvreté et minima sociaux en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ————— **5**

PARTIE 1.1

Pauvreté et minima sociaux en quartiers prioritaires de la politique de la ville dans l'Hexagone ————— **6**

- Le taux de pauvreté monétaire reste trois fois plus élevé au sein des QPV que dans le reste de l'Hexagone.
- Davantage de bénéficiaires de minima sociaux dans les QPV hexagonaux, en particulier chez les plus jeunes.

PARTIE 1.2

Pauvreté et minima sociaux en quartiers prioritaires de la politique de la ville en Martinique et à la Réunion ——— **10**

- Le taux de pauvreté monétaire reste plus important en Martinique et à la Réunion que dans l'Hexagone, malgré une amélioration sur les dernières années.
- Une part plus élevée de bénéficiaires de minima sociaux dans les QPV réunionnais.

PARTIE 2

L'engagement associatif des mineurs en QPV ————— **13**

- Le cadre d'engagement en Junior Association
- Le profil des jeunes engagés en QPV
- Les moyens de facilitation de mise en oeuvre de la participation des jeunes en QPV

PARTIE 3

La pratique sportive licenciée dans les QPV ————— **15**

- Panorama de la pratique sportive licenciée en QPV en 2021
- Une forte implantation en QPV de la Fédération française de football (FFF) et des fédérations scolaires
- Une forte présence des salles multisports et terrains de grands jeux
- Impact de la crise sanitaire sur la pratique sportive en QPV entre 2019 et 2021
- La crise sanitaire a davantage touché les fédérations relativement plus présentes en QPV
- Un recul plus marqué en QPV qui s'observe pour toutes les fédérations, à de rares exceptions près
- Les fédérations généralistes et scolaires acteurs clés de la pratique sportive en QPV

Introduction

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) concentrent par construction les populations les plus pauvres. Si le taux de pauvreté a légèrement diminué ces dernières années, celui-ci reste élevé dans ces quartiers, en particulier parmi les plus jeunes qui bénéficient davantage des minima sociaux (**partie 1**).

La cohésion sociale dans les quartiers prioritaires se développe grâce à plusieurs leviers, notamment liés au dynamisme du tissu associatif au sein de ces quartiers. On y observe par exemple un engagement des jeunes dans le domaine associatif (**partie 2**), dont l'encadrement se ren-

force depuis quelques années. Enfin, la pratique sportive reste un levier d'insertion clé pour les populations de ces quartiers, portées notamment par la Fédération française de football et les fédérations scolaires, davantage à vocation multisport (**partie 3**).

Le dossier porte sur les quartiers prioritaires de la ville définis en 2015, et vise à mieux appréhender certains enjeux relatifs à la cohésion sociale au sein de ces quartiers.

Pauvreté et minima sociaux en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

SOURCE ET MÉTHODE

Cette partie repose sur les données de pauvreté de l'INSEE (Filosofi 2020) et les données de prestations sociales de la Cnaf (2021) et de la Cnam (2022). Les chiffres présentés dans cette partie ont été produits à partir du référentiel géographique de l'INSEE associé à la géographie des quartiers prioritaires en vigueur jusqu'à fin 2023.

Pour mieux comprendre

Taux de pauvreté à 60 % : proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire, calculée selon un seuil fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population (Insee).

Complémentaire santé solidaire (C2S) : aide de l'État qui permet aux foyers modestes de bénéficier d'une mutuelle. Elle a été mise en place au 1^{er} novembre 2019, en remplacement de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'Aide à la complémentaire santé (ACS). Ce nouveau dispositif se décline en deux versions : avec (ex-ACS) ou sans participation financière (ex-CMU-C) de la personne couverte.

Prestations sociales évoquées :

- Allocations familiales : aide destinée aux familles ayant au moins deux enfants de moins de 20 ans, dont le montant dépend du nombre d'enfants et des ressources du foyer ;
- Prime d'activité : aide n'appartenant pas aux minima sociaux, qui s'adresse à des travailleurs de bas salaire ;
- Revenu de solidarité active (RSA) : allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.
- Allocation aux adultes handicapés (AAH) : prestation sociale garantissant des ressources minimales aux personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique invalidante. Elle est versée par les Caisses d'allocations familiales ou par les Mutualités sociales agricoles.

Pauvreté et minima sociaux en quartiers prioritaires de la politique de la ville dans l'Hexagone

Le taux de pauvreté monétaire reste trois fois plus élevé au sein des QPV que dans le reste de l'Hexagone.

La population française vivant en dessous du seuil de pauvreté est estimée à près de 9,1 millions d'habitants, dont près de 2 millions d'habitants résidant en QPV*.

Le taux de pauvreté au sein des QPV atteint 42,3 % en 2020, ce qui est trois fois plus élevé que sur l'ensemble du territoire (14,4 %). Toutefois,

cette valeur est en nette diminution, en particulier depuis 2018. Globalement, le taux de pauvreté a diminué de 2 points en quatre ans dans les quartiers prioritaires (**graphique 1**) ce qui témoigne d'une amélioration de la situation dans ces quartiers. En parallèle, cette valeur n'a diminué que de 0,5 point en quatre ans sur l'ensemble du territoire hexagonal. Ceci démontre que la diminution de la pauvreté sur cette période a été plus importante dans les quartiers prioritaires que sur le reste du territoire.

Graphique 1

Évolution du taux de pauvreté à 60 % au sein des QPV hexagonaux



Source : Insee.

Champ : France hexagonale.

Note de lecture : dans l'Hexagone, le taux de pauvreté dans les QPV a diminué de deux points en quatre ans (44,3 % en 2016 contre 42,3 % en 2020).

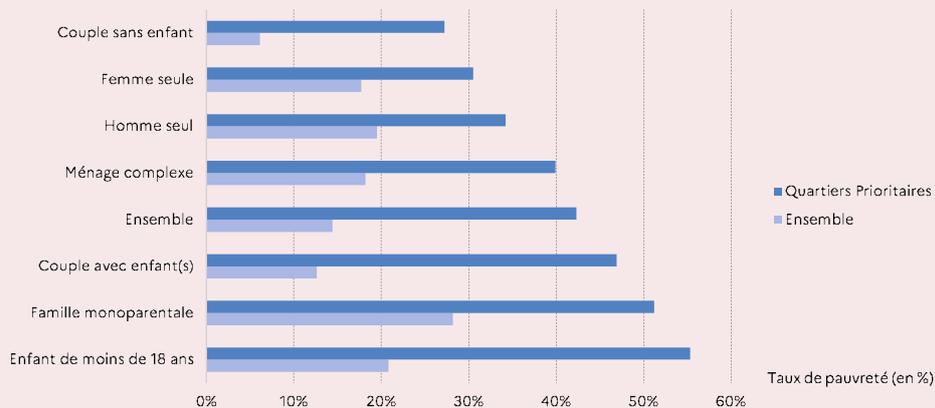
Si le taux de pauvreté varie selon le type de ménage, il est particulièrement élevé au sein des familles monoparentales des QPV où une famille sur deux vit sous ce seuil (51,2 % en QPV contre 28,2 % en France hexagonale d'après le **graphique 2a**). Toutefois, l'écart de pauvreté entre les QPV et la France hexagonale est plus important au sein des types de ménages où l'insuffisance de revenus est plus marquée. En QPV, il y a donc un écart de 23 points de pourcentage pour les familles monoparentales alors que cet écart est de 21,1 points de pourcentage pour les couples sans enfant (27,2 % contre 6,1 % en France hexagonale).

Au sein des QPV, les jeunes représentent en particulier une population très concernée par la pauvreté.

Quel que soit le type de ménage auquel ils appartiennent, les moins de 18 ans connaissent plus fréquemment une situation de pauvreté monétaire dans les QPV (55,3 % contre 20,8 % en France hexagonale). Parmi eux, ceux vivant au sein d'une famille monoparentale en QPV semblent les plus affectés par la pauvreté (**Graphique 2b**).

Graphique 2a

Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population selon le type de ménage en 2020 (en %)



Source : Insee-DG Fip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Champ : France hexagonale, ensemble des ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul.

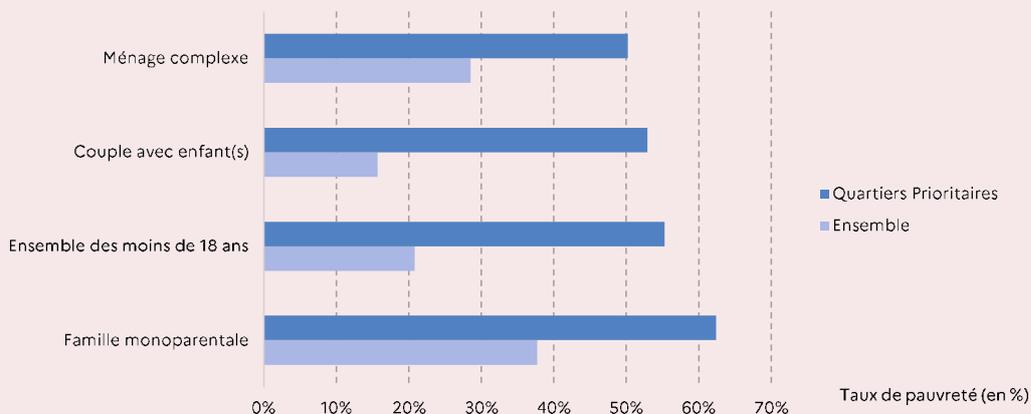
Traitements : Insee.

Note de lecture : 51,2 % des familles monoparentales résidant dans les QPV hexagonaux sont pauvres au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population.

* Les ménages complexes sont des ménages pour lesquels il est difficile de mettre en évidence une configuration type. (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1641>).

Graphique 2b

Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population chez les moins de 18 ans en 2020 (en %)



Source : Insee-DG Fip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Champ : France hexagonale.

Traitements : Insee.

Note de lecture : 62,4 % des moins de 18 ans vivant dans une famille monoparentale en QPV dans l'Hexagone sont associés à une pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population.

Davantage de bénéficiaires de minima sociaux dans les QPV hexagonaux, en particulier chez les plus jeunes.

Conséquence de cette pauvreté plus marquée en QPV, les allocataires des prestations Caf (allocations familiales) y sont plus présents. Si la part de bénéficiaires de la prime d'activité est sensiblement similaire entre les QPV et la France hexagonale (33,5 %, contre 32,6 %), la part des allocataires bénéficiant du RSA ou d'une aide au logement y est beaucoup plus importante (respectivement, 1,9 et 1,6 fois plus en QPV qu'en France hexagonale (**tableau 1**)).

Les bénéficiaires de la C2S, qui est également un dispositif sous conditions de ressources, sont aussi plus nombreux parmi les résidents des quartiers prioritaires. Au début de l'année 2022, 32,0 % des bénéficiaires (assurés ou ayants droit) du régime général de l'Assurance maladie résidant en QPV sont bénéficiaires de la C2S (26,3 % sans participation financière et 5,7 % avec participation financière) contre 9,4 % au sein des unités urbaines englobantes (7,4 % sans et 2,0 % avec participation financière).

Dans l'Hexagone, la part des bénéficiaires de la C2S (participative ou non) est relativement stable par rapport à l'année précédente (- 0,7 point de pourcentage). Elle s'élève à 16,9 % dans les QPV contre 6,1 % dans les unités urbaines englobante. La part des bénéficiaires de la C2S décroît avec l'âge, passant, en QPV, de 47,3 % pour les moins de 18 ans à 22,3 % pour les 60 à 74 ans (**graphique 3**). En QPV, cette diminution masque deux évolutions distinctes : la part de C2S sans participation financière diminue avec l'âge (passant de 41,2 % pour les moins de 18 ans à 12,7 % pour les 60 à 74 ans) alors que la part de C2S avec participation financière augmente (passant de 6,1 % pour les moins de 18 ans à 9,6 % pour les plus de 60 ans).

En QPV comme en France hexagonale, les femmes sont plus souvent bénéficiaires de la C2S que les hommes, ce phénomène étant toutefois plus marqué en QPV (+ 3,6 points de pourcentage en faveur des femmes en QPV et + 0,2 point de pourcentage en France hexagonale). Cela s'explique en partie par le fait que les bénéficiaires de la C2S sans participation financière sont plus souvent des familles monoparentales, dont les femmes sont plus souvent les cheffes de famille.

Tableau 1

Données disponibles sur les allocataires des Caf au 31/12/2021 dans les QPV hexagonaux

	QPV France hexagonale	UU à QPV (hors QPV) France hexagonale	France hexagonale
Nombre foyers allocataires Caf	1 519 900	7 521 200	13 221 900
Part des foyers allocataires Caf (en %)			
Part des foyers allocataires percevant le RSA	24,7 %	12,2 %	12,9 %
Part des foyers allocataires percevant la Prime d'activité	33,5 %	31,7 %	32,6 %
Part des foyers allocataires percevant une aide au logement	67,2 %	46,3 %	43,2 %
Part des foyers allocataires percevant l'AAH	11,7 %	8,1 %	8,8 %

Source : Caisse des allocations familiales.

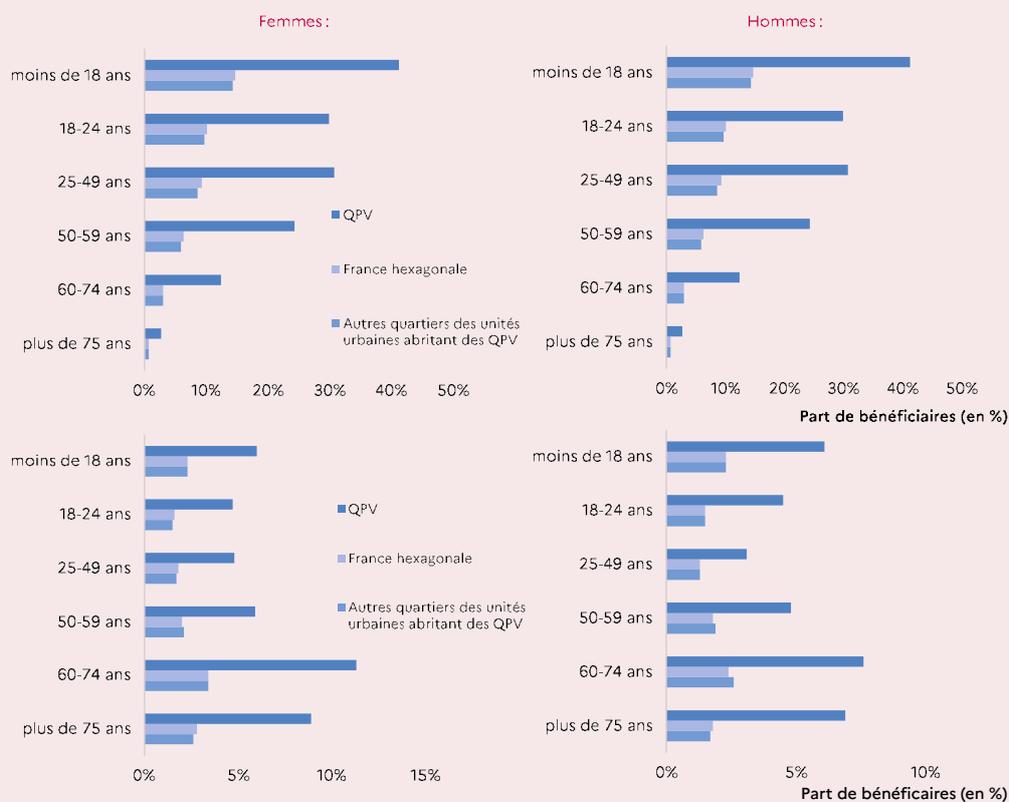
Champ : ensemble des nouvelles activités marchandes, individuelles, non agricoles en QPV et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : en 2021, 75 % des créations d'entreprises en QPV ont été réalisées par des hommes. 93 % des créations, chez les hommes, se sont faites sous le statut de micro-entrepreneur et 6,3 % ont moins de 20 ans.

Graphique 3

Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière (en haut) et avec participation financière (en bas), par sexe et âge en France hexagonale en 2022 (en %)



Source : Cnam-Insee 2022.

Champ : France hexagonale.

Traitements : Insee.

Note de lecture : 29,9 % des femmes de 18-24 ans bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie résidant en QPV dans l'Hexagone sont bénéficiaires de la C2S non participative, alors qu'elles sont 4,7 % à bénéficier de la C2S avec participation financière.

PARTIE 1.2

Pauvreté et minima sociaux en quartiers prioritaires de la politique de la ville en Martinique et à la Réunion

Le taux de pauvreté monétaire reste plus important en Martinique et à la Réunion que dans l'Hexagone, malgré une amélioration sur les dernières années.

En Martinique et à La Réunion, le taux de pauvreté monétaire est plus élevé que dans l'Hexagone (35,6 % à la Réunion, 26,7 % en Martinique contre 14,4 % dans l'Hexagone en 2020). Néanmoins, l'écart entre les QPV et le reste du territoire y est moins important (+ 15 points de pourcentage en Martinique et à la Réunion contre + 27,9 points de pourcentage dans l'Hexagone). Ainsi, environ la moitié des habitants des QPV de Martinique ou de La Réunion vivent sous le seuil de pauvreté : respectivement 42 % et 50,8 %, contre 26,7 % et 35,6 % pour le reste de leur territoire.

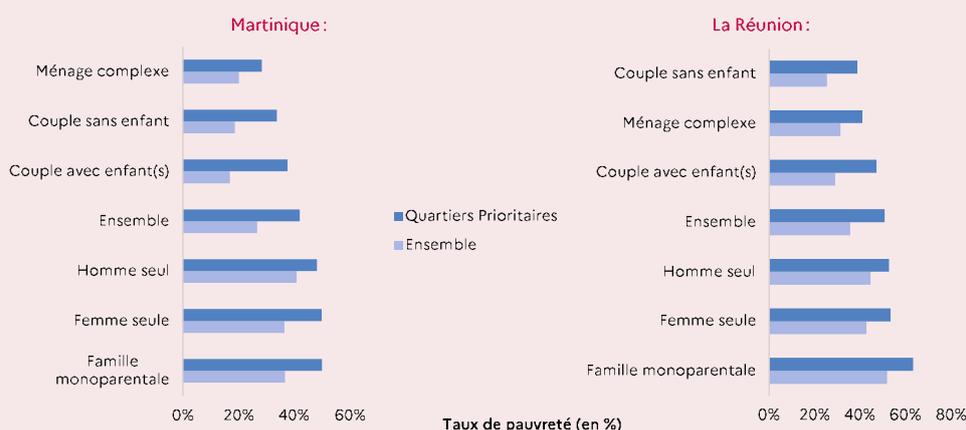
Quel que soit le type de ménage auquel ils appartiennent, les moins de 18 ans connaissent plus fréquemment une situation de pauvreté monétaire dans les QPV martiniquais (53 % contre

31,6 % pour l'ensemble de l'île) et réunionnais (63,2 % contre 44,3 % pour l'ensemble de l'île). Si le taux de pauvreté monétaire varie selon le type de ménage, il est particulièrement élevé au sein des familles monoparentales, et ce d'autant plus dans QPV, que ce soit en Martinique (50 % en QPV versus 36,7 % sur l'ensemble du territoire) ou à La Réunion (63,4 % en QPV versus 51,9 % sur l'ensemble du territoire) (**Graphique 4a**).

Les jeunes des QPV ultramarins sont aussi particulièrement vulnérables à la pauvreté. Indépendamment du type de ménage auquel ils appartiennent, les moins de 18 ans y connaissent plus souvent une situation de pauvreté monétaire (53 % et 63,2 % respectivement dans les QPV martiniquais et réunionnais contre 31,6 % sur l'ensemble de la Martinique et 44,3 % sur l'ensemble de la Réunion). Parmi eux, ceux vivant dans une famille monoparentale sont les plus touchés par la pauvreté (**Graphique 4b**).

Graphique 4a

Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population selon le type de ménage et pour les moins de 18 ans en Martinique et à La Réunion pour 2020 (en %)



Source : Insee-DG Fip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

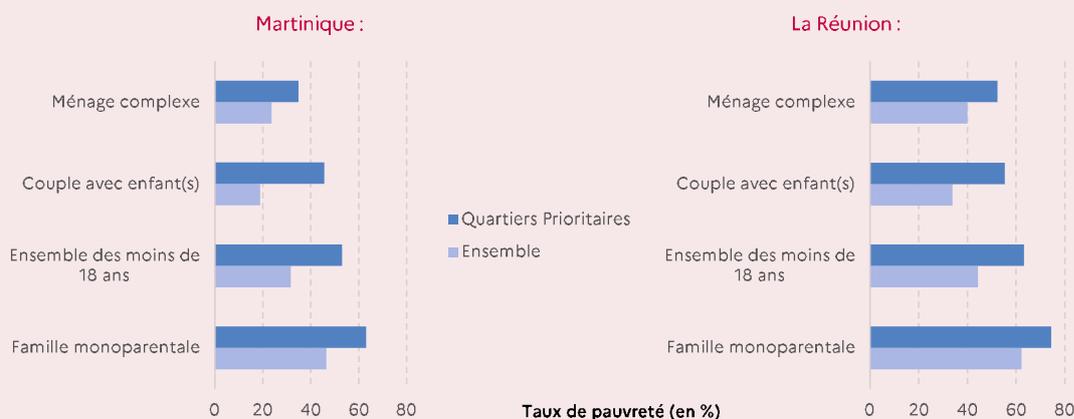
Champ : Martinique et Réunion, ensemble des ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul.

Traitements : Insee.

Note de lecture : en Martinique, 53 % des enfants de moins de 18 ans résidant en QPV vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Graphique 4b

Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population chez les moins de 18 ans martiniquais et réunionnais en 2020 (en %)



Source : Insee-DG Fip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Champ : France hexagonale.

Traitements : Insee.

Note de lecture : 74,4 % des moins de 18 ans vivant dans une famille monoparentale d'un QPV réunionnais sont associés à une pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population.

Tableau 2

Données disponibles sur les allocataires des Caf au 31/12/2021 dans les quartiers prioritaires des départements d'Outre-mer (hors Mayotte)

	QPV Départements d'Outre-mer	UU à QPV (hors QPV) Départements d'Outre-mer	Départements d'Outre-mer
Nombre foyers allocataires Caf	121 300	383 000	561 900
Part des foyers allocataires Caf (en %)			
Part des foyers allocataires percevant le RSA	43,4	31,9	35,1
Part des foyers allocataires percevant la Prime d'activité	26,7	28,4	28,1
Part des foyers allocataires percevant une aide au logement	52,3	34,7	37,8
Part des foyers allocataires percevant l'AAH	7,5	7,7	7,8

Source : fichiers des Caf au 31 décembre 2021 (Cnaf - Insee).

Champ : départements d'Outre-mer (hors Mayotte).

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : en Outre-mer, 43,4 % des foyers allocataires de la Caf résidant en QPV bénéficient du RSA.

Une part plus élevée de bénéficiaires de minima sociaux dans les QPV réunionnais.

Conséquence de la pauvreté plus marquée dans les QPV en Outre-mer, les allocataires des prestations Caf (allocations familiales) y sont plus nombreux. Si la part de bénéficiaires de la prime d'activité est similaire entre ces QPV et le reste de ces territoires d'Outre-mer (26,7 % et 28,1 %), la part des allocataires bénéficiant

du revenu de solidarité active (RSA) ou d'une aide au logement est beaucoup plus importante en QPV (respectivement, 1,2 et 1,4 fois plus en QPV que dans l'ensemble des territoires ultramarins - **Tableau 2**). Toutefois, les bénéficiaires du revenu de solidarité outre-mer (RSO), allocation destinée aux plus de 55 ans spécifique aux départements d'outre-mer, ne sont pas comptabilisés ici. Ils représentent 4 % des 55-69 ans à La Réunion.

Autre conséquence d'une pauvreté accentuée à La Réunion, les personnes bénéficiant de dispositifs sous conditions de ressources résident majoritairement dans les QPV. Au début de l'année 2021, 57,4 % des bénéficiaires (assurés ou ayants droit) du régime général de l'Assurance maladie résidant en QPV sont bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (C2S) (50,3 %, sans participation financière et 7,1 % avec participation financière), contre 36,0 % au sein des unités urbaines englobantes (29,8 % sans et 6,2 % avec participation financière).

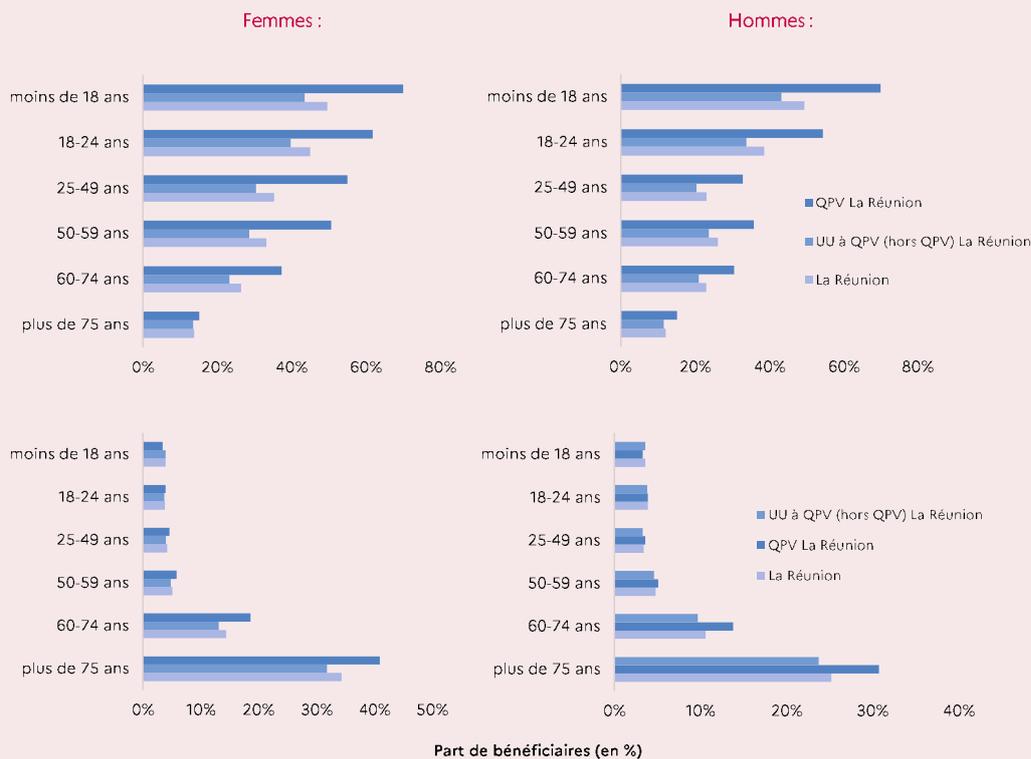
À La Réunion, comme pour la France hexagonale, la part de bénéficiaires de la C2S décroît avec l'âge passant, en QPV, de 73,3 % pour les moins de 18 ans à 50,6 % pour les 60 à 74 ans, et de 47,2 % à 33,5 % dans les unités urbaines englobantes (Graphique 5).

En QPV, cette diminution cache deux évolutions distinctes : la part de C2S sans participation financière diminue avec l'âge (passant de 70,0 % pour les moins de 18 ans à 34,2 % pour les 60 à 74 ans) alors que la part de C2S avec participation financière augmente (passant de 3,3 % pour les moins de 18 ans à 16,4 % pour les 60 à 74 ans).

Dans les QPV réunionnais comme dans le reste du territoire, les femmes sont plus souvent bénéficiaires de la C2S que les hommes. En QPV, 62,8 % des femmes réunionnaises bénéficient d'au moins une des deux formes de la C2S contre 51,5 % des hommes (dans les unités urbaines englobantes, elles sont 39,1 % contre 32,9 % de leurs homologues masculins).

Graphique 5

Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière (en haut) et avec participation financière (en bas), par sexe et âge à la Réunion en 2022 (en %)



Source : Cnam-Insee 2022.

Champ : La Réunion.

Traitements : Insee.

Note de lecture : 61,8 % des femmes de 18-24 ans bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie résidant en QPV réunionnais sont bénéficiaires de la C2S non participative, alors qu'elles sont 3,9 % à bénéficier de la C2S avec participation financière.

L'engagement associatif des mineurs en QPV



Pour mieux comprendre

Cette partie repose sur les travaux du Réseau National des Juniors Associations (RNJA).
Davantage d'informations sont disponibles sur : www.juniorassociation.org

Le cadre d'engagement en Junior Association

La Convention internationale des Droits de l'Enfant (Cide) a consacré dès 1989 le droit à la participation et le droit de réunion pour les enfants. Depuis 2011, la loi française mentionne explicitement le droit pour les mineurs d'être bénévole dans une association, de siéger dans les instances de décision et de créer des associations. Pour autant, les jeunes engagés rencontrent toujours de nombreux obstacles institutionnels et sociaux dans leurs engagements.

Le Réseau national des Juniors Associations (RNJA) œuvre pour lever les freins à l'initiative associative des mineurs. Il leur permet de se constituer en collectif associatif autour d'une idée, d'un projet ou tout simplement d'une envie d'agir. Une Junior Association (JA) propose une démarche éducative, respectueuse de l'autonomie des jeunes et offre un accès facilité aux outils de la vie associative. Aujourd'hui, les Juniors Associations sont réparties sur l'ensemble du territoire national (**Carte 1**).

Le public en Junior Association est représentatif de la diversité des territoires et le RNJA attache une importance particulière à aller vers les publics les plus éloignés des opportunités d'engagement. Pour cela, le RNJA mène des actions en direction des jeunes engagés en QPV et ce public, loin de l'image d'une jeunesse désengagée, représentait 20 % des jeunes engagés en Junior Association en 2020.

Pour étayer et outiller l'accompagnement de jeunes engagés en QPV, le RNJA a mené une étude sur les spécificités de cet engagement dont certains éléments saillants sont présentés ci-après.

Le profil des jeunes engagés en QPV

Loin d'une représentation homogène de jeunes marqués par l'expérience d'une stigmatisation, les profils de jeunes engagés en QPV rencontrés dans le cadre de cette enquête sont divers et pluriels. Les membres de Junior Association en QPV sont principalement des filles (79 %), contre une moyenne nationale plus égalitaire (54,5 %) ; tandis que leur engagement en Junior Association est plus précoce (52 % des membres ont plus de 15 ans) que la moyenne nationale (63,5 % des membres).

La démarche Junior Association n'impose pas de thématique d'engagement : les jeunes sont libres de mettre en œuvre les actions de leurs choix en toute autonomie. L'enquête a interrogé les thématiques d'action privilégiées par le réseau : les résultats montrent qu'ils et elles créent des initiatives variées, majoritairement liées à leur territoire, révélant une conception de l'engagement davantage motivée par le sentiment d'appartenance au territoire que par l'initiative en elle-même. Les jeunes engagés en QPV sont 78 % à considérer leur engagement comme « important pour le territoire », alors que cette proportion est plus faible dans les JA hors QPV (67%). En outre, 95,24 % des interrogés expriment un sentiment de fierté lié à leurs actions en JA. Les jeunes se voient acteurs et actrices de leur lieu de vie, et les entretiens menés illustrent leur volonté de s'engager au service des autres comme une étape importante de l'apprentissage de la citoyenneté.

Les moyens de facilitation de mise en œuvre de la participation des jeunes en QPV

Dans le Livre Blanc des Juniors Associations*, publié en 2021, les jeunes engagés du Réseau ont formulé plusieurs propositions pour lever les freins à l'engagement : les valoriser et les légitimer, questionner la posture des adultes, développer l'accès aux outils associatifs...

Pour les jeunes qui vivent en QPV, ces freins sont d'autant plus marqués qu'ils sont victimes d'inégalités économiques, démographiques et sociales. Pour y répondre, le travail d'enquête du RNJA s'est attaché à identifier des leviers spécifiques à l'engagement des jeunes en QPV. La participation des institutions à la mise en œuvre de projets collectifs est un premier axe important : de fait, la reconnaissance des actions mises en œuvre par les jeunes doit être appuyée par les acteurs institutionnels en proposant notamment la mise à disposition d'infrastructures adaptées et existantes dans le quartier.

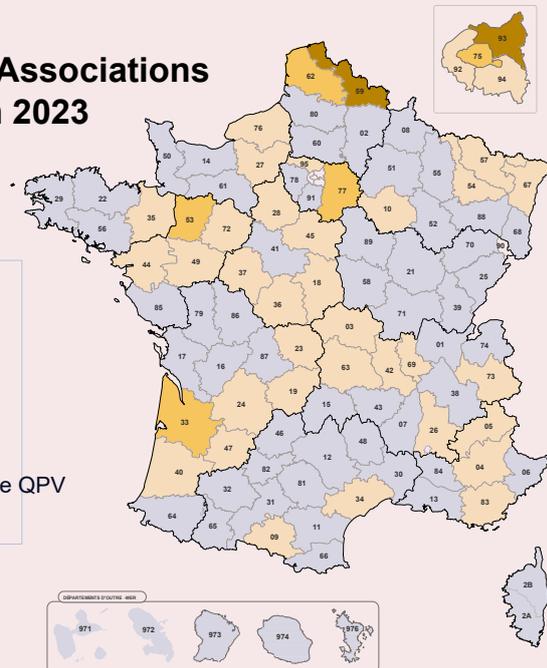
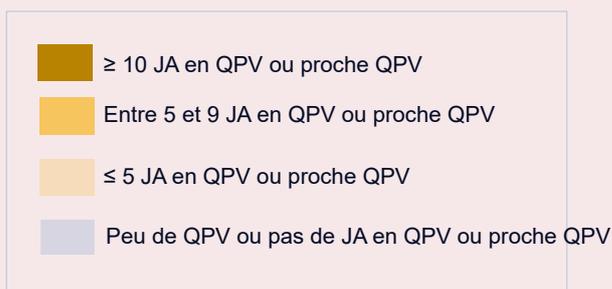
Les jeunes ont également exprimé des difficultés à équilibrer leur emploi du temps entre leur engagement associatif et leur parcours scolaire. Pourtant, l'école est un temps et un espace clé qui a tout intérêt à garder une certaine porosité avec les autres modalités d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences sortant du cadre scolaire. En cela, la facilitation du milieu scolaire est essentielle et serait également intéressante pour les établissements. Enfin, il est apparu primordial pour favoriser l'engagement des jeunes en QPV de communiquer plus largement à propos des espaces d'engagement, et plus particulièrement auprès des structures jeunesse qui sont à même d'informer et d'accompagner la création de collectifs associatifs, encore plus fortement en QPV.

*Pour en savoir plus : https://juniorassociation.org/images/imagesCK/files/publications/RNJA_livre_blanc_BDpourWEB.pdf

Carte 1

Cartographie territoriale des jeunes engagés en Junior Association en QPV en 2023

Répartition en France des Juniors Associations en QPV ou proche QPV¹ en 2023



¹ À plus ou moins 1 km d'élargissement autour du QPV
Source : Base de données du RNJA

La pratique sportive licenciée dans les QPV



Pour mieux comprendre

Licence annuelle : un titre de participation annuel délivré par une fédération sportive permettant la participation aux activités de la fédération ou de ses clubs affiliés pour l'ensemble de la saison sportive moyennant cotisation. Elle peut être de type compétition, loisir, ou encadrement (dirigeant, entraîneur, arbitre), un même individu pouvant détenir plusieurs licences dans une même fédération (ex : joueur, entraîneur) et/ou dans plusieurs fédérations.

Panorama de la pratique sportive licenciée en QPV en 2021

Le recensement des licences annuelles permet chaque année d'évaluer la pratique sportive au sein des 119 fédérations agréées par le ministère des Sports. Le géocodage des adresses des licenciés permet d'analyser la pratique sportive en QPV relativement au reste du territoire français hors Mayotte. Il s'agit du lieu de résidence et non du lieu de pratique.

Les habitants des QPV pratiquent relativement moins souvent un sport dans le cadre d'une fédération que le reste de la population française. En 2021, 3,8 % des licences sportives étaient localisées dans un quartier prioritaire (**tableau 3**) (France hexagonale et Drom hors Mayotte), alors que les quartiers prioritaires représentent près de 8 % de la population française totale en 2018. La crise sanitaire a frappé plus durement la pratique sportive en QPV (- 26,6 % entre 2019 et 2021 contre - 21 % sur l'ensemble du territoire)¹ car les sports plus pratiqués en QPV sont également ceux qui ont été en plus touchés par les mesures de restriction sanitaire, comme les sports de combats et d'arts martiaux. De plus, la plupart des fédérations ont connu dans les QPV plus souvent une diminution du nombre de licences annuelles. Cette baisse récente s'inscrit dans une tendance de plus long terme de recul de l'importance de la pratique sportive en QPV par rapport au reste du territoire.

Une forte implantation en QPV de la Fédération française de football (FFF) et des fédérations scolaires

La pratique sportive en QPV se caractérise par une faible diversification des types de fédérations représentées relativement aux autres quartiers et l'importance majeure du football et des fédérations scolaires.

En 2021, la FFF est la fédération qui compte le plus de licenciés au niveau national et au sein des QPV avec près de 3 licences annuelles sur 10 parmi les licenciés des QPV (29,7 %) soit presque deux fois plus qu'au niveau national (14,9 %)². Si la Fédération française de tennis (FFT) et la Fédération française d'équitation (FFE), sont les 2e et 3e fédérations (hors fédérations scolaires) délivrant le plus de licences annuelles en France, elles sont à l'inverse peu présentes en QPV : 3,6 % du total des licences annuelles de la FFT et 1,7 % de la FFE sont délivrées en QPV contre 7,4 % au niveau national pour la FFT et 5,2 % pour la FFE.

Afin d'obtenir une vue d'ensemble de la répartition des licences annuelles par types de sport selon les zones géographiques, les fédérations peuvent être regroupées par grandes familles (voir typologie utilisée dans la Fiche Repère du recensement des licences³).

1. La dernière donnée disponible 2021 (saison 2020/2021 ou 2021) correspond à des saisons sportives fortement impactées par la crise sanitaire. Après la baisse de 21 % entre 2020 et 2021, les résultats du recensement 2022 (non disponible au niveau QPV) font en effet état d'une augmentation de 19 % du nombre de licences annuelles délivrées entre 2021 et 2022.

Les fédérations de sports collectifs de grands terrains (sous l'impulsion du football) et les fédérations scolaires sont particulièrement importantes dans les QPV : elles représentent en effet plus de la moitié des licences annuelles en QPV (53,7 % vs 34,7 % au niveau national). Les fédérations généralistes (8,3 % vs 7,4 % au niveau national), les fédérations d'arts martiaux et de sports de combat (7,5 % vs 5,6 % au niveau national), ainsi que les fédérations d'activités aquatiques comme la natation (3,6 % vs 2,7 % au niveau national) sont également relativement plus présentes en QPV.

À l'inverse, les fédérations à activités terrestres de nature comme la FFE (3,1 % vs 10,1 % au niveau national), les fédérations de sports de raquette (4,8 % vs 10,1 % au niveau national), les fédérations à activités d'adresse et précision comme la Fédération française de golf (4 % vs 8,3 % au niveau national), les fédérations à activités gymniques et d'expression (3,1 % vs 4,8 % au niveau national), les fédérations à activités athlétiques (1,9 % vs 3,2 % au niveau national), ainsi que les fédérations à activités nautiques (1,5 % vs 3,6 % au niveau national) sont relativement moins implantées en QPV.

Une forte présence des salles multisports et terrains de grands jeux

Il est intéressant de souligner que les fédérations de sports collectifs petits terrains et salles (ex : basketball, handball) sont relativement autant représentées en QPV que sur le reste du territoire (6,8 % vs 6,9 % au niveau national). La dimension collective de la discipline pratiquée semble moins expliquer la pratique relative en QPV que les infrastructures utilisées pour la pratique. En effet, d'après une précédente étude de l'ONPV (Audra-Marcy et Mondésir, 2019⁴), les salles multisports sont 4 fois plus présentes en QPV par rapport aux autres quartiers de l'unité urbaine, les terrains de grands jeux près de 2 fois plus (dans un rayon de 15 minutes à pied). 90 % de ces terrains de grand jeu en QPV sont destinés au football.

Impact de la crise sanitaire sur la pratique sportive en QPV entre 2019 et 2021

La crise sanitaire a fortement touché les prises de licences annuelles au niveau national mais aussi dans les QPV, dans une proportion encore plus marquée. En effet, entre 2019 et 2021, le nombre de licences annuelles délivrées a reculé de 26,6 % dans les QPV (contre 21 % en moyenne). Cette baisse plus accentuée du nombre de licences annuelles en QPV s'observe dans l'Hexagone comme dans les Drom, à la fois parmi les licences annuelles féminines et masculines. Par conséquent, la part des licences délivrées en QPV s'établit en 2021 au point historiquement bas de 3,8 % (**tableau 3**). Le recul s'inscrit dans une tendance à la baisse, observée avant même la crise sanitaire.

Il convient d'analyser plus en profondeur les évolutions récentes liées à la crise sanitaire à travers l'analyse des dernières années 2019-2021, 2019 étant le dernier millésime sans mesures de restriction sanitaire. Les évolutions des licences annuelles pour chaque famille de fédérations et zone géographique, ainsi que la répartition des licences annuelles au sein de chaque zone géographique sont présentées dans le **graphique 1**.

La crise sanitaire a davantage touché les fédérations relativement plus présentes en QPV

La dégradation de la pratique sportive en QPV s'explique tout d'abord par l'évolution des activités relativement plus représentées en QPV. En effet, les fédérations de sports de combat et d'arts martiaux ont été marquées par des baisses plus marquées que les autres fédérations du fait des mesures de restriction sanitaire (- 32 % pour les arts martiaux au niveau national, - 24,6 % pour les sports de combat au niveau national). Or, elles sont structurellement plus représentées en QPV que sur le reste du territoire. Les fédérations scolaires et généralistes plus importantes en QPV ont également davantage souffert de la crise sanitaire (- 27,9 % pour les fédérations scolaires au niveau national, - 36,6 % pour les fédérations généralistes au niveau national).

2. Ces licences annuelles de la FFT sont faiblement féminisées : 9,4 % au niveau national et seulement 7,6 % en QPV.

3. <https://injep.fr/publication/les-licences-annuelles-des-federations-sportives-en-2022/>

4. Audra-Marcy et Mondésir, 2019, L'accessibilité à pied aux équipements sportifs dans les quartiers prioritaires : Une bonne couverture mais une offre peu variée (ONPV 2019).

À l'inverse, les activités d'extérieur dites de nature (dont activités terrestres et nautiques) qui ont été moins touchées par la crise sanitaire (- 4,2 % pour les activités terrestres au niveau national, - 11,9 % pour les activités nautiques au niveau national) sont structurellement moins représentées dans les QPV. D'autres activités structurellement moins présentes en QPV comme les sports de raquette, d'adresse et de précision comme le tennis et le golf ont également été moins touchées car pouvant être pratiquées plus facilement en extérieur que d'autres sports (- 13 % pour les sports de raquette au niveau national, - 76 % pour les activités d'adresse et précision).

Un recul plus marqué en QPV qui s'observe pour toutes les fédérations, à de rares exceptions près

Les autres familles de fédérations comptent également une plus forte baisse de la pratique sportive en QPV que sur le reste du territoire. Très implantés en QPV, les sports collectifs de grands terrains comme le football ont moins souffert de la crise sanitaire que les autres fédérations. Leur recul a toutefois été plus prononcé en QPV (-16,3% vs -12,4% au niveau national). Les sports de raquette moins implantés en QPV y ont subi un plus fort recul (-21,9% vs -13% au niveau national), tandis que les sports collectifs sur petits terrains ou salles, autant représentés en QPV qu'au niveau national, ont été nettement plus touchés en QPV (- 35,4 % vs - 24 % au niveau national). Ainsi, la plus forte baisse de la pratique sportive en QPV n'est pas uniquement liée au sport pratiqué.

Les fédérations scolaires (- 27,2 % en QPV vs - 27,9 % au niveau national) et généralistes (- 35,6 % en QPV vs - 36,6 % au niveau national), bien que fortement touchées par la crise sanitaire, font figure d'exception avec des évolutions similaires au reste du pays. Ces deux familles de fédérations étant relativement plus représentatives en QPV qu'en dehors, il est intéressant de noter leur résilience en QPV relativement au reste du pays.

Le **graphique 2** permet de visualiser le dynamisme relatif des fédérations de plus de 10 000 licences annuelles en comparant leur évolution entre 2019 et 2021 en QPV et en dehors. Les fédérations qui ont moins bien résisté en QPV (points en-dessous de la droite de régression du graphique) sont aussi celles qui sont pourtant les relativement mieux implantées en QPV qu'en dehors, leur poids dans le total des licences annuelles délivrées en QPV étant supérieur à leur poids dans le total des licences annuelles sur le reste du territoire. Parmi les fédérations mieux implantées en QPV, la FF de baseball fait figure d'exception en affichant une légère progression

et en ayant mieux résisté à la crise sanitaire en QPV que sur le reste du territoire (+ 4,3 % entre 2019 et 2021 en QPV vs + 0,4 % dans le reste du pays, point en haut à gauche de la droite du graphique).

La Fédération française de basketball (- 30,7 % en QPV, - 17,5 % en dehors) et la Fédération française de judo (- 39,1 % en QPV, - 29,3 % en dehors) font partie des fédérations majeures qui ont été davantage en QPV qu'en dehors (points en-dessous de la droite de régression du graphique). Ces fédérations ont toutefois pour la plupart un poids légèrement supérieur en QPV par rapport au reste du territoire (à l'exception du football américain).

À l'inverse, certaines fédérations significativement plus présentes en QPV comme l'UNS Léo Lagrange ou l'USEP ont été moins en QPV qu'en dehors (respectivement - 22,5 % en QPV et - 39,7 % en dehors et - 24,4 % en QPV, - 40,8 % en dehors). La part de chacune des fédérations USEP et UNS Léo Lagrange dans le total des licences annuelles est en QPV le double de leur part respective dans le total de licences annuelles délivrées en dehors des QPV.

Les fédérations généralistes et scolaires acteurs clés de la pratique sportive en QPV

Même si la Fédération française de football demeure très importante en QPV, les fédérations généralistes (de type affinitaire) ou scolaires semblent jouer un rôle important dans ces quartiers car représentant plus de licences annuelles en QPV que dans les autres territoires. À la différence des autres familles de fédérations, celles à vocation multisport n'ont pas été sensiblement plus touchées par la crise sanitaire en QPV que dans le reste du pays malgré des pertes de licences annuelles très élevées suite à cette crise. De plus, leur nature multisport leur permet de correspondre à un environnement où l'offre d'équipements sportifs est caractérisée par un très grand nombre de salles multisports et de terrains de grands jeux. Par ailleurs, leur forte féminisation relativement au football en QPV (49,2 % pour les fédérations généralistes, 46,8 % pour les fédérations scolaires, 76 % pour la FFF) pourrait en faire des cibles intéressantes du développement d'une pratique sportive inclusive dans les QPV.

Tableau 3
Part des licences annuelles délivrées en QPV

Champ	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Hexagone + Drom (hors Mayotte)	4,3 %	4,3 %	4,2 %	4,1 %	4,1 %	3,8 %
Hexagone	4,1 %	4,1 %	4,0 %	3,8 %	3,9 %	3,5 %
Drom (hors Mayotte)	15,5 %	15,8 %	15,5 %	15,3 %	14,9 %	14,3 %
Hommes	4,7 %	4,7 %	4,6 %	4,4 %	4,4 %	4,1 %
Femmes	3,6 %	3,7 %	3,6 %	3,5 %	3,5 %	3,3 %

Source : INJEP-MEDES, Recensement des licences et clubs.

Champ : fédérations agréées par le ministère des Sports lors des recensements de 2016 à 2021.

Note de lecture : les licences annuelles en QPV dans l'Hexagone représentent 3,5 % des licences annuelles recensées dans l'Hexagone en 2021.

Graphique 6
Évolution des licences annuelles par familles de fédération et zone géographique 2019-2021



Source : Info Rapide n°29 - SSMSI 2023.

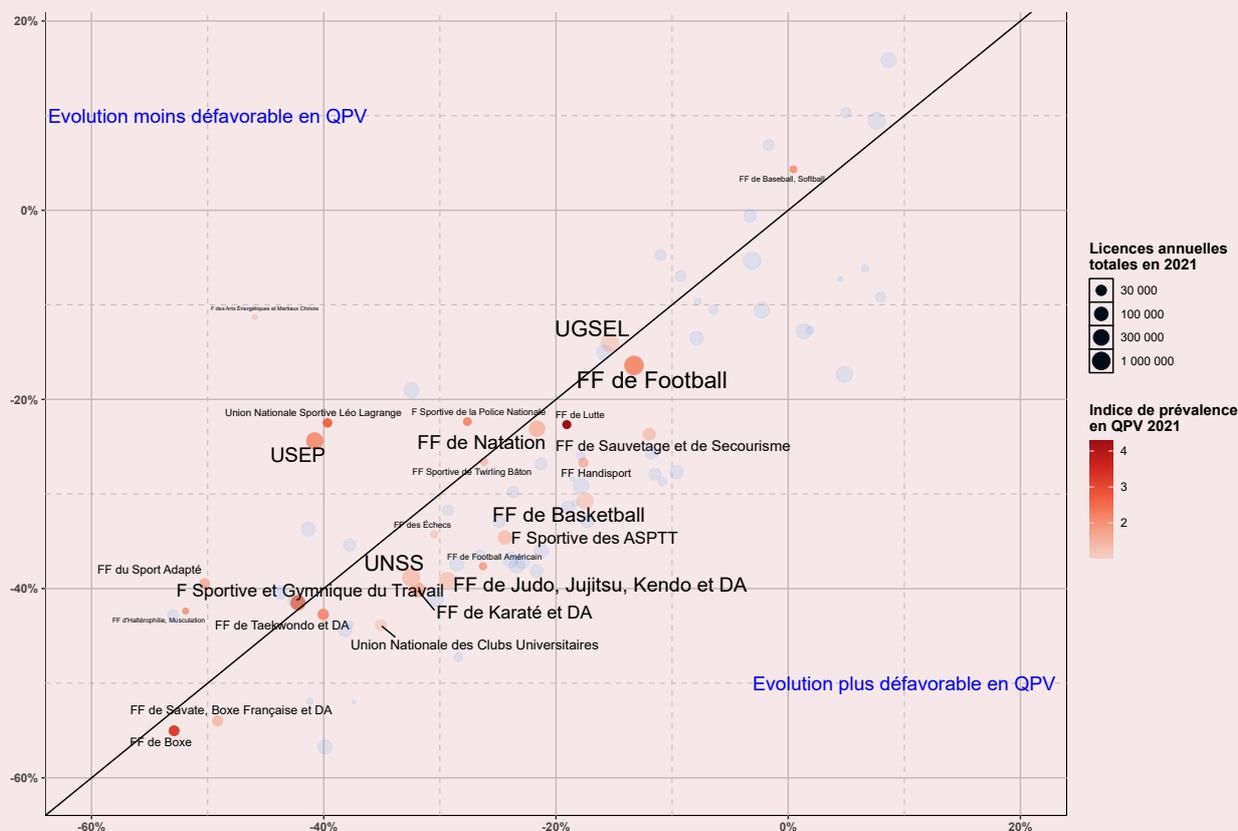
Champ : France entière, hors Mayotte.

Traitements : ANCT.

Note de lecture : en 2016, les forces de sécurité intérieure ont enregistré 2,5 cambriolages pour mille habitants en QPV, contre 4,2 dans les unités urbaines englobantes et 3,8 dans la France entière.

Graphique 7

Évolution des licences annuelles en QPV par fédération entre 2019 et 2021 (minimum 10 000 licences annuelles en 2021)



Source : INJEP-MEDES, Recensement des licences et clubs.

Champ : France entière, hors Mayotte.

Note de lecture : La fédération française de football (FFF) voit son nombre de licences annuelles baisser davantage en QPV (environ -16,4 %) qu'en dehors des QPV (environ -13,3 %) entre 2019 et 2021.

À savoir :

- En transparence et sans étiquette, fédérations avec un indice de prévalence en QPV inférieur à 1 (Plus faible importance en QPV).
- Indice de prévalence en QPV = Part des licences (toutes fédérations) en QPV / Part des licences (toutes fédérations) hors QPV.
- La FF du Sport Universitaire (-85,8 % et indice de prévalence en QPV inférieur à 1) est omise pour faciliter la représentation graphique.
- Répartition par QPV pour la FFKMDA (Indice de prévalence en QPV 2020 : 1,75) non disponible pour 2021 (Evolution globale de -53,8 %).

DOSSIER COHÉSION SOCIALE
**Évolution des freins et des leviers
dans les quartiers prioritaires**

Rapport 2023

